

HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse
Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

En vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2024

Ces honoraires* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Avis de valeur :

→ **Gratuit**

	Honoraires TTC
De 0 € à 24 999 €	2 500 €
De 25 000 € à 49 999 €	5 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	8 000 €
De 100 000 € à 149 999 €	10 000 €
De 150 000 € à 199 999 €	12 000 €
≥ 199 999 €	6 % du prix de vente

* Les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur », sauf stipulation au mandat.

Immobilier professionnel	
Cession de fonds de commerce et de droits au bail	10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur
Avis de valeur pour locaux professionnels et commerciaux	300 € HT



PRESTATIONS ET HONORAIRES DE GESTION

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

(Arrêté du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix - [Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](http://legifrance.gouv.fr))

A la charge du propriétaire Bailleur – En vigueur au 1^{er} janvier 2024

→ MANDATS DE GESTION

Les taux d'honoraires sont calculés sur toutes sommes encaissées au locataire	
Mandat ESSENTIEL	Entre 7,20 % et 10,20 %
Mandat SERENITE	9,9 %
Garanties des loyers impayés	2,5 %
Garantie loyers impayés – Vacance locative	4 %
Option Confort (% des sommes encaissées)	4 %

→ PRESTATIONS FISCALES

Aide et état récapitulatif des éléments pour la déclaration des Revenus Fonciers	50 € / dossier
--	----------------

→ PRESTATIONS DE GESTION DES TRAVAUX

Honoraires sur travaux (% du montant de la facture TTC)	3,6 %
---	-------

→ PRESTATIONS PARTICULIÈRES

Diagnostiques obligatoires	x
Permis de louer	Vacation
Montage des Dossiers d'aides de subventions travaux	Vacation
Frais administratifs - paiement des revenus locatifs par chèque – par lot et par mois	2,50 €
Etablissement d'un avis de valeur	Vacation
Frais de gestion en cas de souscription d'une garantie VISALE par le locataire (% des sommes encaissées)	0,7 %
Frais de clôture de mandat de gestion (par lot géré)	150 €
Gestion d'un immeuble complet en monopropriété (% des sommes encaissées)	+0,6 %
Règlement des charges de syndic externe (% des sommes encaissées)	+0,6 %

→ PRESTATIONS RECOUVREMENT DES IMPAYÉS ET LITIGES LOCATAIRES

Présence et déplacement en commission de conciliation	120 € / dossier
---	-----------------

→ VACATION HORAIRE

	90 €
--	------

→

→



SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE, Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Siège social situé 91 rue Nationale, 59800 Lille. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le n° 444 193 122. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 5906 2015 000 001 213 délivrée par la CCI GRAND LILLE. Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : CAMCA, 53 rue de la Boétie, 75008 Paris. Inscrit à l'ORIAS sous le n° 15005350 en qualité de courtier d'assurance. Le professionnel ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS.

PRESTATIONS & HONORAIRES LOCATION

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.
En vigueur au 1^{er} janvier 2024

LOCAUX D'HABITATION ET LOCAUX ANNEXES	Locataire	Propriétaire
Honoraires relatifs à l'organisation de la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail		
Zone tendue (par m ² de surface habitable) et zone tendue touristiques	10 €/m ²	10 €/m ²
Zone non tendue (par m ² de surface habitable)	8 €/m ²	8 €/m ²
Préparation et réalisation de l'état des lieux d'entrée (par m ² de surface habitable)	3 €/m ²	3 €/m ²
Baux d'emplacement de stationnement (garage et/ou parking) (forfait intégrant les honoraires de location et de rédaction d'actes)	120 €	120 €
Honoraires d'entremise et de négociation de la mise en location		2 €/m ² avec un minimum de 100 €

LOCAUX PROFESSIONNELS & COMMERCIAUX	Honoraires à la charge exclusive du preneur
Honoraires de location	15 % HT du loyer annuel hors charges
Honoraires de rédaction du bail	15 % HT du loyer annuel hors charges
Renouvellement du bail	10 % Ht du loyer annuel hors charges



SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE, Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Siège social situé 91 rue Nationale, 59800 Lille. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le n° 444 193 122. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 5906 2015 000 001 213 délivrée par la CCI GRAND LILLE. Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : CAMCA, 53 rue de la Boétie, 75008 Paris. Inscrit à l'ORIAS sous le n° 15005350 en qualité de courtier d'assurance. Le professionnel ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS.

PRESTATIONS GESTION COURANTE

La rémunération due au syndic professionnel au titre des prestations particulières est calculée soit en application du coût horaire ci-dessous, soit appliqué au prorata du temps passé : 108 €/ heure TTC.

GESTION COURANTE

Le syndic réalisera les prestations définies au contrat, en conformité avec le Décret ALUR du 26 mars 2015. Ces prestations courantes donnent lieu à la rémunération forfaitaire suivante :

Immeuble d'habitation : selon configuration, équipements collectifs, personnel, etc.

De 1 lot à 5 lots	À partir de 2 200 € HT (soit 2 640 € TTC)
De 16 lots à 30 lots	À partir de 165 € HT (soit 198 € TTC)/lot
	Entre 2 640 € HT et 4 950 € HT/an
De 31 lots à 50 lots	À partir de 155 € HT (soit 186 € TTC)/lot
	Entre 4 805 € HT et 7 750 € HT/an
De 51 lots à 100 lots	À partir de 145 € HT (soit 174 € TTC)/lot
	Entre 7 395 € HT et 14 500 € HT/an
+ de 100 lots	À partir de 135 € HT (soit 162 € TTC)/lot
	À partir de 13 600 € HT/an

Autre immeuble : bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels, etc.

Entre 160 € HT (soit 192 € TTC) et 350 € HT (soit 420 € TTC)/lot/an avec un minimum de 2 200 € HT (soit 2 640 € TTC)/an et selon configuration, équipements collectifs, personnel, etc. (pour les ASL et les AFUL, nous consulter).

Chez Square Habitat, les frais administratifs (hors affranchissement) sont **INCLUS** au forfait.

FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES
FRAIS DE RECOUVREMENT

Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	60 € TTC
Relance après mise en demeure	30 € TTC
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	Au temps passé
Frais de constitution d'hypothèque	Au temps passé
Frais de mainlevée d'hypothèque	Au temps passé
Dépôt d'une requête en injonction de payer	Au temps passé
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement diligences exceptionnelles)	Au temps passé
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement si diligences exceptionnelles)	Au temps passé

FRAIS ET HONORAIRES LIES AUX MUTATIONS

Etablissement de l'état daté	380 € TTC
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965)	216 € TTC

FRAIS DE DÉLIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER

Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	30 € TTC ou gratuit sur votre espace client
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale (hors notification de l'art.18 décret du 17 mars 1967)	

TENUE D'UNE AG SUR DEMANDE D'UN COPROPRIETAIRE

Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires, pour des questions concernant leurs droits ou obligations	15 € HT/lot principal (avec un minimum de perception de 500 € TTC)
--	--

